



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

18 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Abattoir de Venarey-les-Laumes : suite à l'inspection approfondie du référent national, le préfet met en demeure l'abattoir de procéder à des mesures correctives

Rappel des faits antérieurs :

Suite à la diffusion le 11 avril dernier, par l'association L214, d'une vidéo dénonçant les conditions d'abattage des animaux de boucherie au sein de l'abattoir Bigard de Venarey-les-Laumes, le préfet de la Côte-d'Or avait demandé au directeur de la direction départementale de la protection des populations - en charge de l'inspection vétérinaire en abattoir - de se rendre le jour même dans l'établissement afin d'évaluer la situation et la nécessité de mettre en œuvre des mesures correctives.

Des mesures conservatoires avaient immédiatement été prises par l'établissement, notamment l'arrêt des abattages rituels pour les animaux hors gabarit.

Au vu des éléments qui lui avaient été transmis, le préfet, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, avait ensuite demandé une inspection approfondie des conditions d'abattage par un expert de l'équipe des référents experts nationaux des abattoirs. Cette inspection s'est déroulée lundi 15 et mardi 16 avril.

- Il n'a pas été constaté d'anomalie de fonctionnement durant l'inspection du référent national. Cependant des manquements concernant la sécurisation du procédé d'abattage rituel ont été mis en évidence. Ces constats ont conduit le préfet à mettre en demeure l'exploitant de les corriger dans un délai maximal de 15 jours. Dans l'attente de ces corrections, la cadence d'abattage est réduite. Ces mesures de police administrative ont été prises en application de l'article L.206-2 du Code rural et de la pêche maritime
- En cas de non respect de l'ensemble des dispositions demandées par la mise en demeure, la suspension de la dérogation à l'obligation d'étourdissement de l'établissement sera mise en œuvre.

A l'issue de l'inspection, les services de l'État ont également insisté sur la nécessité pour l'abattoir d'améliorer le management des employés et ont pris note du recrutement imminent d'un directeur spécifique pour cet abattoir (fonction actuellement assumée par un directeur par intérim).

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la
communication interministérielle



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC